



## **Contrat de réservation**

*Entre d'une part :*

**LA CITÉ DES FAUVES**

(Représentée par Sophie et/ou Guillaume CHAMPEAU)

**Siren** : 834 111 445

**Adresse** : 18, rue des Jardins, 67202 WOLFISHEIM

**Tél** : 06 60 31 16 25 – 06 67 44 78 38

**e-mail** : [lacitedesfauves@gmail.com](mailto:lacitedesfauves@gmail.com)

*Et d'autre part :*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Tél :

e-mail :

*Certifie réserver un chaton Chartreux à :*

**LA CITÉ DES FAUVES  
18, RUE DES JARDINS  
67202 WOLFISHEIM**

## **Article 1 – Descriptif et origine du chaton réservé**

Nom d'usage du chat :

Race : **Chartreux**

Date de naissance :

Sexe : Mâle neutre  Femelle neutre

Nom du Père :

Nom de la Mère :

## **Article 2 – Prix et paiement**

- a) Prix total du chaton :
- b) Frais de livraison :
- c) Somme versée à titre d'arrhes :
- d) Restant dû avant départ du chaton :
- e) Les arrhes représentent environ 30% du prix du chaton, **valident votre réservation** et seront encaissables immédiatement.
- f) Il est convenu que la somme reçue à titre d'arrhes **est versée définitivement à La Cité des Fauves** et que si l'acheteur renonce au contrat **quelle qu'en soit la raison, il abandonne les arrhes au vendeur (La Cité des Fauves), conformément à l'article 1590 du Code Civil.**

## Article 3 – Conditions de vente

- a) **Le chaton est destiné à une vie de famille. Le chaton ne sera pas sélectionné spécifiquement pour des expositions / concours.** La Cité des Fauves ne serait donc être tenue pour responsable en cas de mauvais résultats en expositions / concours. Par ailleurs le chaton sera stérilisé avant son départ, il ne sera donc pas destiné à la reproduction.
- b) En vue de préserver le bien-être des chatons, La Cité des Fauves se réserve le droit de refuser ou d'annuler une réservation en cours sans nécessairement apporter de justification.
- c) Le chaton pourra quitter la Chatterie entre 10 et 12 semaines, sauf accord différent entre l'éleveur et sa nouvelle famille. Quoi qu'il en soit, la loi impose un sevrage de 8 semaines minimum.
- d) La Cité des Fauves se réserve le droit de différer la vente si le chaton n'est pas apte à recevoir de certificat de bonne santé dans le délai dans lequel l'acheteur peut venir le chercher, jusqu'à possibilité d'établissement de ce certificat.
- e) L'acheteur sera tenu informé du problème et de la nouvelle disponibilité. La date qui sera fixée pour la livraison est donc susceptible d'être modifiée jusqu'à la veille de la vente.
- f) Sans nouvelles de l'acheteur une fois passée la date de fin de période de livraison définie ci-dessus, La Cité des Fauves enverra un courrier en recommandé avec accusé réception à l'acheteur. Sans réponse à ce courrier sous 8 jours, la chatterie considérera que l'acheteur s'est désisté.
- g) **En cas de désistement comme stipulé à l'alinéa e) de l'article 3, La Cité des Fauves gardera les arrhes à titre de dédommagement et remettra le chaton en vente.**
- h) La Cité des Fauves fournira au moment de la vente un certificat établi par un vétérinaire et qui confirmera qu'au moment de la vente, le chaton est en bonne santé.
- i) Le chaton lorsqu'il quittera la chatterie sera vermifugé et au minimum primo-vacciné contre le Typhus, le Coryza et la Leucose (sous réserve de disponibilité du vaccin global chez le vétérinaire). Il sera identifié par puce électronique et enregistré au LOOF ( délivrance de la copie de la demande en cours ). Pour l'étranger, le chaton aura un passeport, et sera vacciné contre la rage.
- j) Si le chaton ne pouvait être vendu pour des raisons de santé avant son départ de la chatterie, les arrhes seront intégralement remboursées, ou déduites sur une prochaine réservation en fonction du choix de l'acheteur.
- k) Le solde du règlement devra être versé **au plus tard le jour du départ du chaton.**

- l) Le chaton reste la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégral de son prix, conformément à la loi du 12 Mai 1980. **Par conséquent, le pedigree, la carte d'identification, ainsi que le contrat de vente ne seront délivrés qu'après paiement complet du chaton.**
- m) En cas de changement de propriétaire du chat, l'acheteur s'engage à prévenir **en amont** La Cité des Fauves.

## Article 4 – Conditions particulières

- a) Conditions particulières :

Fait à **Wolfisheim**, le

en 2 exemplaires.

**La Cité des Fauves :**

**L'acheteur :**

Signature

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé » :